

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 2 novembre 2015 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Ward O'Connor et Réjean Lafond.
Madame Martine Duperré exerce les fonctions de secrétaire.

Était absent; Monsieur Claude Desjardins pour raison motivée

Autres présences ; Réjean Aubé, Réjean Côté, Paul Lacroix, Patrick Morin
Mark Roy, Luc St-Jacques, Marc Émond et France Danis

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2015-11-198

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts et modifications suivantes;

- 6.6; Avis à la firme comptable Piché & Lacroix
- 6.7; Avis à la municipalité de Bois-Franc
- 6.8; Demande de modifications au futur schéma d'aménagement

Adoptée à l'unanimité

2015-11-199

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE 2015

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 octobre 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-200

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 21 OCTOBRE 2015

Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 21 octobre 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-201

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 01-09-2015 au 25-09-2015 pour un montant de 13,747.53 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de \$307,511.66\$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 23,055.25 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2015-11-202

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI; CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le carrefour jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau a pour mission d'offrir aux jeunes entre 16 et 35 ans, une meilleure qualité de vie en les amenant à retrouver le désir, la volonté, le courage de retourner aux études, et d'accéder au marché du travail de démarrer une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme demande de renouveler notre participation au soutien financier avec une entente sur une période de trois ans soit; 2016 à 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Réjean Lafond et il est résolu que le conseil s'engage à donner un montant de 500.00 \$ au Carrefour Jeunesse emploi pour les années 2016-2017 et 2018;

La conseillère Christianne Cloutier mentionne qu'elle se retire de cette décision, car elle est en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-203

PUBLICITÉ RADIO CHGA FM.

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM nous propose de renouveler notre forfait avec la radio;

CONSIDÉRANT QUE la radio nous offre un forfait clé en main pour un montant de 1,510 \$ qui inclut des chroniques sur les attraits touristiques, six (6) souhaits des fêtes, vingt-cinq (25) banques de publicités, une chronique touristique, dix (10) avis publics à raison de 4 fois par jour 3 jours, dix (10) annonces des événements de la municipalité à raison 4 fois par jour sur 7 jours, six (6) entrevues de 5 minutes sur les événements culturels;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dénomme et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire « clé en main » de la radio communautaire CHGA pour un montant de 1,510 \$ plus taxes pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-204

OURS BLANCS; DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSER LE CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE le club de motoneigistes « Les Ours blancs » demande à la municipalité l'autorisation de traverser avec les motoneiges le chemin du sixième rang et le chemin près du dépanneur « S'A Wésine » rue principale nord);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne voit pas d'objection à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine d'autoriser le club « Les ours Blancs » à traverser le chemin du sixième rang et la rue principale nord près du dépanneur « S'A Wésine ».

Adoptée à l'unanimité

2015-11-205 FORMATION POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail secteur affaires municipales (APSAM) invite tous les travailleurs à une formation entièrement révisée intitulée; déneigement, travailler de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la formation a lieu à Messines le 2 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la formation est d'une durée de 7 heures et au coût de 144\$ / employé;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Réjean Lafond et il est résolu d'inscrire les trois employés réguliers au déneigement et monsieur Réjean Côté qui agira en tant que substitue pour ce poste. Il est entendu que les frais reliés à leur déplacement leur seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-206 INVITATION POUR LA LUTTE AUX ABUS ENVERS LES AINÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est invitée à une session d'information pour mettre fin aux abus envers les personnes âgées, organisée en partenariat entre le Réseau BIBLIO de l'Outaouais, la FADOQ et la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre aura lieu le 30 novembre prochain, à 10h 30 au Centre communautaire de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser Madame Christianne Cloutier de participer à cette rencontre. Il est entendu que les frais reliés à son déplacement lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-207 BIBLIO OUTAOUAIS; COTISATION 2016

CONSIDÉRANT QUE la cotisation régulière pour l'année 2016 est maintenue à 4.46 \$ et la cotisation spéciale à 0,50 \$ per capita. L'accès au serveur Symphony demeure à 60,00 \$ par bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Madame Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation 2016 à Réseau BIBLIO de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-208 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LOW

CONSIDÉRANT la demande d'une non-résidente de la municipalité de Low de considérer la résolution demandant l'établissement d'une clinique santé avec médecins dans leur municipalité;

CONSIDÉRANT les enjeux qui englobent le Centre local des Services Communautaires (CLSC) dans la municipalité de Low;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il vaut mieux conserver le CLSC, déjà existant, pour l'instant;

CONSIDÉRANT la récente élimination du poste de réceptionniste ainsi que les coupures aux heures de travail de l'infirmière;

CONSIDÉRANT QUE le CLSC offre des services essentiels aux résidents ou secteur sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT le lien entre le CLSC, les administrateurs de l'école ainsi que les enfants inscrits à l'école secondaire St-Michael's.

CONSIDÉRANT l'importance des services de proximité pour une population vieillissante et la qualité d'emploi qu'offre le CLSC dans la région;

CONSIDÉRANT la contribution significative à l'économie locale que représente la présence d'un CLSC dans le cadre du développement économique;

CONSIDÉRANT que le CLSC dans la municipalité de Low dessert les municipalités de Denholm, Kazabazua et Lac Sainte-Marie en anglais et en français;

CONSIDÉRANT le fait que plus de 40,000 personnes en Outaouais attendent un médecin de famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Lafond et résolu que le conseil municipal d'appuyer la municipalité de Low dans leur demande aux responsables des CLSC en Outaouais de maintenir le niveau des services offerts par le CLSC dans la municipalité de Low, de renverser les décisions de couper la réceptionniste ainsi que les heures de l'infirmière et de s'engager à combler le manque de médecins de famille en Outaouais.

QUE copie de cette résolution soit transmise à madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, Ministre de la justice, Ministre responsable de la condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRC Vallée de la Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-209

DÉROGATION MINEURE; 28 CHEMIN # 5 DU BARRAGE-MERCIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mark Roy a fait la demande d'une dérogation mineure afin bâtir un garage qui étant donné sa superficie de 71 mètres carrés ne peut respecter la marge avant de 12 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a eu une rencontre le 10 octobre 2015 afin d'étudier ce dossier. Le comité a élaboré des solutions pour éviter la dérogation, mais aucune n'était réalisable par les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera à 5 mètres de la ligne dans la marge avant en raison de la configuration et d'une dénivellation importante présente sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la position du terrain par rapport au chemin et au voisinage ne nuit en rien au visuel du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Lafontaine et résolu unanimement d'adopter une dérogation mineure suite à la demande de Monsieur Mark Roy.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-210

APPUI À LA DEMANDE DE MADAME GISÈLE LAFONTAINE

CONSIDÉRANT que Madame Gisèle Lafontaine désire soumettre une demande à la CPTAQ afin d'aliéner, lotir et par la suite permettre la construction sur le lot 3 319 673;

CONSIDÉRANT QUE Madame Gisèle Lafontaine cèdera par la suite ce lot, d'une grandeur de 27.03 hectares, à sa fille Josée qui désire y construire une maison et faire l'élevage de chevaux, donc poursuivre des activités de nature agricole;

CONSIDÉRANT QUE cela ne nuirait en rien à l'homogénéité du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de terrain restante suite à cette aliénation serait encore suffisamment importante pour y faire de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'usage H1, permettant la construction de maison unifamiliale, est déjà présent dans cette zone;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Madame Christianne Cloutier et il est résolu d'appuyer la demande de Madame Gisèle Lafontaine dans sa demande auprès de la CPTAQ afin d'aliéner, lotir et par la suite permettre la construction sur le lot 3 319 673;

Adoptée à l'unanimité

2015-11-211

FORÊT DE PROXIMITÉ; INTENTION DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'apprête à prendre en main la gestion des forêts de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton détient une des plus grandes superficies de forêts de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soumettre des projets pour la gestion de sa forêt de proximité;

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement proposé et il est résolu d'aviser la MRC Vallée-de-la-Gatineau de notre intention de présenter un projet de forêt de proximité.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-212

DÉJEUNER CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE la campagne 2015 de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides est lancée;

CONSIDÉRANT QUE Centraide nous invite à organiser un Déjeuner du Maire dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dénomme et il est résolu d'organiser le déjeuner du maire le dimanche 29 novembre de 8.00 heures à 14.00 heures.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-213

DISCOURS DU MAIRE SUR LE BUDGET

Proposé par la conseillère Madame Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter le discours du maire tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

AVIS À LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

2015-11-215

CONSIDÉRANT QU'UNE étude de projet de fusion avec la municipalité de Bois-Franc a été enclenchée en 2014;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'énergie a été déployée dans cette démarche, autant du côté du MAMOT, de l'administration municipale et des élus;

CONSIDÉRANT QUE diverses rencontres ont été organisées pour connaître les orientations des partis dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Bois-Franc a résolu le lundi 5 octobre 2015 de laisser tomber le projet, mais que notre municipalité n'en a été informée par le MAMOT que le mercredi suivant sans que la direction municipale n'en soit avisé.

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités ont déjà un partenariat pour d'autres services;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dénomme et il est résolu de faire part de notre déception face au manque de communication dont la municipalité de Bois-Franc a fait preuve dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-216

DEMANDE DE MODIFICATIONS AU PREMIER PROJET DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du schéma d'aménagement et de développement révisé de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau a été adopté le 18 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil à 120 jours à partir de cette date pour demander des modifications au projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a étudié ledit projet et désire faire des demande auprès du comité d'aménagement l'urbanisme de la M.R.C. sur ce projet;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu de faire parvenir à la MRC Vallée-de-la-Gatineau, les demandes de changements demandées par la municipalité.

Il est entendu que le document des demandes fait partie intégrante de la résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-217

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20.50, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Martine Duperré
Directrice, générale, adjointe.